

Conditions générales de l'Académie

1. Les inscriptions sont acceptées à n'importe quel moment de l'année, pour la durée de la saison scolaire. Le montant des écolages tient compte des vacances scolaires pendant lesquelles l'école est fermée.
2. **La cotisation** pour les cours de danse peut être payée en 1 ou 2 fois (fin septembre pour le paiement en une fois). Pour le choix du paiement en deux fois, le premier versement est à effectuer pour la fin septembre et le second pour la fin décembre.

Coordonnées bancaires:

Banque Cantonale du Valais, Clara Cécile Demuyter, Académie de danse, Route du Simplon 38, 3960 Sierre

IBAN : CH34 0076 5001 0324 5811 0

3. Les frais administratifs sont gratuits et pris en charge par la direction de l'académie.
4. **Réduction famille** : 10% de remise sera accordée sur l'une des inscriptions pour les enfants d'une même famille (sœurs/frères).
5. **Parrainage** : Une remise de 5% est accordée pour le parrainage d'un nouvel élève.
6. En cas de retard de plus d'un mois dans le paiement des écolages, un montant de Fr.10.- sera réclamé pour chaque rappel écrit.
7. L'Académie ne rembourse pas les cours manqués, mais ceux-ci peuvent être remplacés. En cas de maladie ou d'accident, et sur présentation d'un certificat médical, l'inscription pourra être suspendue et les cours payés remboursés ou reportés à plus tard.
8. **Les cours privés** peuvent être annulés au plus tard 24h à l'avance. Passé ce délai, le cours est dû et devra être payé dans son intégralité.
9. Pour les cartes de 10 cours, celles-ci sont valables 5 mois à compter du premier cours.
10. L'académie ne couvre pas les risques d'accidents et les élèves devront par conséquent **être en possession d'une assurance responsabilité civile** afin d'être couverts pour les risques inhérents à la pratique de la danse.
11. L'académie décline toute responsabilité pour les objets volés ou oubliés dans les locaux.
12. **Pour la danse classique, une tenue vestimentaire** est imposée pour chaque niveau, pour davantage d'uniformité, de prestance et de sérieux pour l'image de l'école. Celle-ci est obligatoire pour tous les élèves.

Pour les filles : chaussons de demi-pointes rose ballet bi-semelles en toile, collant rose ballet avec pieds (jusqu'au niveau élémentaire), puis collant convertibles à partir du niveau moyen (pour pointes).

- **Eveil** : justaucorps marque Wear Moi "ballerine" couleur pêche
- **Initiation** : justaucorps marque Wear Moi "ballerine" couleur pink
- **Préparatoire 1** : justaucorps marque Wear Moi "ballerine" couleur rose
- **Préparatoire 2** : justaucorps marque Wear Moi "ballerine" couleur fuschia
- **Elémentaire 1** : justaucorps marque Wear Moi "ballerine" couleur pacific (turquoise)
- **Elémentaire 2** : justaucorps marque Wear Moi "ballerine" couleur lilac (mauve)
- **Moyen** : justaucorps marque Wear Moi "ballerine" couleur violet
- **Supérieur** : justaucorps marque Rosa Ballet "emmeline" bordeaux
- **Avancé** : justaucorps marque Rosa Ballet "emmeline" noir

Le chignon est également obligatoire pour les cours de danse classique. Pour les élèves qui débiteront les pointes, les chaussons pourront être achetés et choisis avec le professeur, afin d'être adaptés au pied de chaque enfant. Le modèle du justaucorps imposé vous est communiqué chaque fin d'année pour l'année suivante, ainsi que son prix. La direction s'occupe de la commande du justaucorps en temps voulu pour la rentrée selon la taille de votre enfant.

Pour les garçons : chaussons de demi-pointes noirs en toile bi-semelles, collants avec pieds noirs et un t-shirt blanc (près du corps).

13. **Pour le modern-jazz**, la tenue est libre selon votre confort (leggings, shorty, t-shirt ou brassière), mais la paire de chaussettes est obligatoire.
14. **Il est strictement interdit d'apporter et de consommer de la nourriture** dans l'enceinte de l'Académie (vestiaire et salle de danse).
15. Pour les cours de danse enfants, les âges ne sont qu'à titre indicatifs, le niveau de l'élève doit être pris en compte dans le choix du cours, ce dernier se faisant en accord avec le professeur.
16. **L'Académie de danse est dirigée par une professionnelle. Elle répond à des critères précis :**
 - locaux aménagés avec du matériel spécifique et de haute qualité, avec plancher flottant (souple et élastique pour préserver le squelette des élèves) ainsi qu'un tapis de danse spécial permettant un travail technique plus performant.
 - Programme de cours structuré en fonction du niveau, de l'âge des élèves, avec un enseignement sérieux, rigoureux et suivi.
 - Nous vous proposons des classes de danse à effectifs réduits afin que chaque élève puisse progresser et bénéficier d'une attention personnalisée indispensable à son apprentissage.